

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, A. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI.

|                       |              |               |            |
|-----------------------|--------------|---------------|------------|
| Absents représentés : | G. BORRELLY  | procuration à | É. GRILLON |
|                       | D. GONÇALVES |               | P. ROUYER  |
|                       | M. ALOUI     |               | P. DOUWES  |
|                       | C. CONTAMIN  |               | V. BAYOUT  |

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

### OBJET : AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2022 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5,

**VU** l'arrêté des ministres délégués au budget et aux collectivités territoriales n° NOR/INT/B/05/00868/A du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** le budget primitif de l'exercice 2022 dont l'équilibre est assuré par une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, laquelle prévoit d'une part une affectation à hauteur de 476 452,29 € de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » de la section d'investissement, et d'autre part, une affectation de 2 106 795,17 € en « *résultat reporté* » R002 et 27 103,71 € au R001,

**CONSIDÉRANT** que le résultat de la section de fonctionnement a été arrêté à 2 583 247,46 € et que le résultat de la section d'investissement a été arrêté à 27 103,71 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève 476 452,29 compte tenu des restes à réaliser 2021 de 503 556,00 € (604 556,00 € en dépenses et 101 000 € en recettes).

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**20220407\_005**

**CONSIDÉRANT** qu'une fois couvert ce besoin de financement, le solde de l'excédent de la section de fonctionnement sera affecté en totalité en section de fonctionnement,

**VU** l'avis de la Commission Ressources et Vie économique en date du 5 avril 2022,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN)

**AFFECTE** ainsi le résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement d'un montant de **2 583 247,46 €** :

- **476 452,29 €** au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » de la section d'investissement ;
- **2 106 795,17 €** en R002 « *résultat reporté ou anticipé* » de la section de fonctionnement.

**AFFECTE** le résultat d'investissement, soit un excédent de **27 103,71 €** à la section d'investissement, chapitre R 001 – Résultat reporté.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 avril 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*  
*Certification exécutoire le*  
*Date d'affichage le*  
*Conseil municipal du 7 avril 2022*

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

